

# COMPTES ANNUELS

## ASS I-CARE CLUSTER

321 avenue Jean Jaurès  
69007 LYON

### COMPTES ANNUELS AU 31/12/2013

APE : 7112B

SIRET : 53293955000010



1 cours Albert Thomas

69003 LYON

Tél : 0478008677

Fax : 0478749973

**1. COMPTABILITE**

Compte de résultat	1
Compte de résultat détaillé	2
Bilan	4
Bilan détaillé	6

**2. ANNEXE**

Règles et méthodes comptables	9
Notes sur le bilan	11
Notes sur le compte de résultat	15

**3. LIASSE FISCALE****16**

## Compte de résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Production vendue	20 550	7,30	5 725	2,13	14 825	258,93
Subventions d'exploitation	238 044	84,52	246 419	91,56	-8 375	-3,40
Reprises et Transferts de charge			2 349	0,87	-2 349	-100,00
Cotisations	23 035	8,18	16 984	6,31	6 051	35,62
Autres produits	10		1		9	695,42
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>281 640</b>	<b>100,00</b>	<b>271 479</b>	<b>100,87</b>	<b>10 161</b>	<b>3,74</b>
Autres achats non stockés et charges externes	117 736	41,81	100 144	37,21	17 592	17,57
Impôts et taxes	8 491	3,02	6 759	2,51	1 733	25,63
Salaires et Traitements	106 646	37,87	112 018	41,62	-5 371	-4,79
Charges sociales	48 703	17,29	52 363	19,46	-3 660	-6,99
Amortissements et provisions	639	0,23	639	0,24		
Autres charges			1		-1	-98,33
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>282 215</b>	<b>100,21</b>	<b>271 923</b>	<b>101,04</b>	<b>10 292</b>	<b>3,78</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-575</b>	<b>-0,20</b>	<b>-444</b>	<b>-0,16</b>	<b>-131</b>	<b>29,50</b>
Produits financiers	63	0,02	528	0,20	-465	-88,04
Charges financières	101	0,04	84	0,03	17	20,47
<b>Résultat financier</b>	<b>-38</b>	<b>-0,01</b>	<b>444</b>	<b>0,16</b>	<b>-482</b>	<b>-108,60</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-613</b>	<b>-0,22</b>			<b>-613</b>	
<i>Résultat exceptionnel</i>						
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-613</b>	<b>-0,22</b>			<b>-613</b>	

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Production vendue						
706100 – ORGANISATIONS MANIFESTATI	8 319,34	2,95	125,43	0,05	8 193,91	NS
706101 – CONTRIB FRAIS LOGISTIQUES C	1 005,46	0,36			1 005,46	
706110 – PRESTATIONS INFORMATIONS –	4 250,00	1,51	3 200,00	1,19	1 050,00	32,81
706120 – PRESTATIONS ACCOMPAGNEME	6 975,64	2,48	1 500,00	0,56	5 475,64	365,04
708800 – AUTRES PRODUITS ACTIVITES A			900,00	0,33	-900,00	-100,00
	20 550,44	7,30	5 725,43	2,13	14 825,01	258,93
Subventions d'exploitation						
740000 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	15 064,77	5,35			15 064,77	
740100 – SUBVENTION ETAT	64 769,94	23,00	96 215,00	35,75	-31 445,06	-32,68
740200 – SUBVENTION REGION	153 000,00	54,33	149 966,44	55,72	3 033,56	2,02
740210 – SUBVENTION – PARTICIP. RBT F			237,90	0,09	-237,90	-100,00
740300 – SUBVENTION C.L.B.	5 209,65	1,85			5 209,65	
	238 044,36	84,52	246 419,34	91,56	-8 374,98	-3,40
Reprises et Transferts de charge						
791000 – TRANSFERT DE CHARGES D'EXP			2 348,60	0,87	-2 348,60	-100,00
			2 348,60	0,87	-2 348,60	-100,00
Cotisations						
756000 – COTISATIONS DES ADHERENTS	23 035,04	8,18	16 984,44	6,31	6 050,60	35,62
	23 035,04	8,18	16 984,44	6,31	6 050,60	35,62
Autres produits						
758000 – PRODUITS DIVERS GESTION CO	10,42		1,31		9,11	695,42
	10,42		1,31		9,11	695,42
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>281 640,26</b>	<b>100,00</b>	<b>271 479,12</b>	<b>100,87</b>	<b>10 161,14</b>	<b>3,74</b>
Autres achats non stockés et charges externes						
604000 – ACHATS D'ETUDES ET PRESTATI	14 064,77	4,99			14 064,77	
604100 – ORGANISATION MANIFESTATIO	13 176,00	4,68	3 408,98	1,27	9 767,02	286,51
606300 – ACHATS DE PETIT EQUIPEMENT	58,53	0,02	753,05	0,28	-694,52	-92,23
606400 – ACHATS FOURNITURES ADMINI	287,56	0,10	981,60	0,36	-694,04	-70,70
612210 – REDEV. CB Matériel Informatique	2 217,36	0,79	2 217,36	0,82		
613200 – LOCATIONS IMMOBILIERES	8 490,40	3,01	8 284,24	3,08	206,16	2,49
613210 – LOCATIONS DE SALLES	3 252,70	1,15	2 502,04	0,93	750,66	30,00
613520 – LOCATIONS VEHICULES – Courte			323,92	0,12	-323,92	-100,00
613531 – LOCATIONS Locam STANDART T	1 104,00	0,39	1 104,00	0,41		
614000 – CHARGES LOCATIVES & COPRO	5 278,06	1,87	3 641,94	1,35	1 636,12	44,92
615200 – ENTRETIEN IMMOBILIER	478,80	0,17	478,80	0,18		
615530 – ENTRETIEN MATERIELS BUREA	214,00	0,08			214,00	
615600 – MAINTENANCE	1 150,00	0,41	1 150,00	0,43		
616000 – PRIMES D'ASSURANCE	1 067,87	0,38	1 057,55	0,39	10,32	0,98
616700 – ASSURANCE MATERIELS	27,36	0,01	27,36	0,01		
618100 – DOCUMENTATION			11,03		-11,03	-100,00
618500 – FRAIS PARTICIP COLLOQUES,SE	745,07	0,26	4 067,45	1,51	-3 322,38	-81,68
622610 – HONORAIRES COMPTABLES	10 988,00	3,90	9 708,00	3,61	1 280,00	13,19
622620 – HONORAIRES JURIDIQUES	1 500,00	0,53	2 950,00	1,10	-1 450,00	-49,15
622621 – HONORAIRES VEILLE LEGALE R	8 703,30	3,09	9 836,30	3,65	-1 133,00	-11,52
622622 – HONO JURIDIQUES – Projet CONS			9 450,00	3,51	-9 450,00	-100,00
622623 – HONO JURIDIQUES – Projet CALY	7 578,53	2,69	1 575,00	0,59	6 003,53	381,18
622630 – HONORAIRES COMMISSAIRES A	3 000,00	1,07	3 000,00	1,11		
622640 – HONORAIRES DIVERS	2 000,00	0,71			2 000,00	
622700 – FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEU	50,00	0,02	50,00	0,02		
623600 – CATALOGUES ET IMPRIMES	2 900,96	1,03	5 475,00	2,03	-2 574,04	-47,01

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
625100 – VOYAGES ET DEPLACEMENTS	19 655,89	6,98	18 945,49	7,04	710,40	3,75
625700 – RECEPTIONS	4 179,60	1,48	3 841,38	1,43	338,22	8,80
626100 – FRAIS POSTAUX	7,98		127,75	0,05	-119,77	-93,75
626500 – TELEPHONE – INTERNET	5 055,53	1,80	4 382,36	1,63	673,17	15,36
627800 – SERVICES BANCAIRES	241,28	0,09	178,80	0,07	62,48	34,94
628100 – COTISATIONS			300,00	0,11	-300,00	-100,00
628110 – FRAIS GESTION TICKETS RESTO	262,50	0,09	315,00	0,12	-52,50	-16,67
	117 736,05	41,81	100 144,40	37,21	17 591,65	17,57
Impôts et taxes						
631100 – TAXE SUR LES SALAIRES	6 545,00	2,32	4 941,00	1,84	1 604,00	32,46
633300 – FORMATION CONTINUE (ORGAN	698,46	0,25	666,92	0,25	31,54	4,73
633500 – TAXE D'APPRENTISSAGE (VERST	709,00	0,25	657,00	0,24	52,00	7,91
635110 – CET (Ex Taxe Professionnelle)	539,00	0,19	494,00	0,18	45,00	9,11
	8 491,46	3,02	6 758,92	2,51	1 732,54	25,63
Salaires et Traitements						
641100 – SALAIRES	104 225,20	37,01	102 952,49	38,25	1 272,71	1,24
641110 – PROVISION SAL / PRIMES	863,00	0,31	5 302,00	1,97	-4 439,00	-83,72
641200 – CONGES PAYES	1 221,00	0,43	3 410,00	1,27	-2 189,00	-64,19
641410 – INDEMNITES TRANSPORT PUBLI	337,20	0,12	353,10	0,13	-15,90	-4,50
	106 646,40	37,87	112 017,59	41,62	-5 371,19	-4,79
Charges sociales						
645100 – COTISATIONS URSSAF / POLE E	33 082,58	11,75	31 877,17	11,84	1 205,41	3,78
645300 – COTISATIONS RETRAITE/PREV./	12 857,44	4,57	11 332,73	4,21	1 524,71	13,45
645800 – CHARGES SOCIALES S/ PROV. CP	451,00	0,16	1 722,00	0,64	-1 271,00	-73,81
645810 – CHARGES SOCIALES S/ PROV. PR	253,00	0,09	2 621,00	0,97	-2 368,00	-90,35
647500 – MEDECINE DU TRAVAIL ET PHA	146,00	0,05	163,40	0,06	-17,40	-10,65
647700 – TICKETS RESTAURANTS	1 912,50	0,68	2 146,50	0,80	-234,00	-10,90
647800 – STAGES FORMATION PERFECTI			2 500,00	0,93	-2 500,00	-100,00
	48 702,52	17,29	52 362,80	19,46	-3 660,28	-6,99
Amortissements et provisions						
681120 – DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORP	638,80	0,23	638,80	0,24		
	638,80	0,23	638,80	0,24		
Autres charges						
658000 – CHARGES DIVERSES GESTION C	0,01		0,60		-0,59	-98,33
	0,01		0,60		-0,59	-98,33
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>282 215,24</b>	<b>100,21</b>	<b>271 923,11</b>	<b>101,04</b>	<b>10 292,13</b>	<b>3,78</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-574,98</b>	<b>-0,20</b>	<b>-443,99</b>	<b>-0,16</b>	<b>-130,99</b>	<b>29,50</b>
Produits financiers						
768000 – AUTRES PRODUITS FINANCIERS	63,16	0,02	528,11	0,20	-464,95	-88,04
	63,16	0,02	528,11	0,20	-464,95	-88,04
Charges financières						
661600 – INTERETS BANCAIRES	101,34	0,04	84,12	0,03	17,22	20,47
	101,34	0,04	84,12	0,03	17,22	20,47
<b>Résultat financier</b>	<b>-38,18</b>	<b>-0,01</b>	<b>443,99</b>	<b>0,16</b>	<b>-482,17</b>	<b>-108,60</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-613,16</b>	<b>-0,22</b>			<b>-613,16</b>	
<b>Résultat exceptionnel</b>						
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-613,16</b>	<b>-0,22</b>			<b>-613,16</b>	

**Bilan**

	<b>Brut</b>	<b>Amortissements Dépréciations</b>	<b>Net au 31/12/13</b>	<b>Net au 31/12/12</b>
<b>ACTIF</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	3 194	1 407	1 787	2 426
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	1 987		1 987	1 987
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>5 181</b>	<b>1 407</b>	<b>3 774</b>	<b>4 412</b>
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	3 640		3 640	4 466
Autres créances	49 150		49 150	85 819
Divers				
Disponibilités	11 095		11 095	11 723
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>63 885</b>		<b>63 885</b>	<b>102 008</b>
COMPTES DE REGULARISATION				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>69 066</b>	<b>1 407</b>	<b>67 659</b>	<b>106 421</b>

**Bilan**

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
<b>PASSIF</b>		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-613	
FONDS PROPRES	-613	
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 208	20 171
Dettes fiscales et sociales	46 614	44 979
Autres dettes	1 450	
Produits constatés d'avance		41 270
<b>DETTES</b>	<b>68 272</b>	<b>106 421</b>
ECARTS DE CONVERSION		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>67 659</b>	<b>106 421</b>

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
<b>ACTIF</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles				
218400 – MOBILIER	3 194,04		3 194,04	3 194,04
281840 – AMORTIS. MOBILIER		1 407,14	-1 407,14	-768,34
	3 194,04	1 407,14	1 786,90	2 425,70
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
275000 – DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1 986,74		1 986,74	1 986,74
	1 986,74		1 986,74	1 986,74
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>5 180,78</b>	<b>1 407,14</b>	<b>3 773,64</b>	<b>4 412,44</b>
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
411000 – USAGERS	3 640,00		3 640,00	4 466,40
	3 640,00		3 640,00	4 466,40
Autres créances				
437500 – TICKETS RESTAURANT				351,00
441700 – SUBVENTIONS EXPLOITATION A	41 820,08		41 820,08	74 966,44
445660 – TVA DEDUCTIBLE S/AUT.BIENS	2 184,57		2 184,57	2 211,96
445670 – CREDIT DE TVA A REPORTER	2 929,00		2 929,00	4 440,00
445860 – TVA SUR FACTURES NON PARV	1 628,80		1 628,80	1 500,93
445870 – TVA SUR FACT/AVOIRS A ETABL	237,63		237,63	
468700 – DIVERS – PRODUITS A RECEVOI	350,00		350,00	2 348,60
	49 150,08		49 150,08	85 818,93
Divers				
Disponibilités				
512100 – CAISSE D'EPARGNE	10 981,76		10 981,76	1 194,95
512110 – CAISSE D'EPARGNE – Livret B	113,16		113,16	10 528,11
	11 094,92		11 094,92	11 723,06
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>63 885,00</b>		<b>63 885,00</b>	<b>102 008,39</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>69 065,78</b>	<b>1 407,14</b>	<b>67 658,64</b>	<b>106 420,83</b>



## Bilan détaillé

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
<b>PASSIF</b>		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-613,16	
FONDS PROPRES	-613,16	
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 – FOURNISSEURS	10 424,29	11 002,74
408100 – FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	9 783,57	9 168,73
	20 207,86	20 171,47
Dettes fiscales et sociales		
428200 – DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	6 761,00	5 540,00
428600 – PERSONNEL – AUTRES CHARGES A PAYER	8 072,00	7 209,00
428625 – PERSONNEL – Note de Frais	3 162,93	2 897,37
431000 – URSSAF	11 767,00	11 773,00
437300 – APICIL	4 604,00	4 443,00
437500 – TICKETS RESTAURANT	9,00	
438200 – CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	3 110,00	2 659,00
438600 – CHARGES SOCIALES – CHARGES A PAYER	5 120,46	4 783,92
445710 – TVA COLLECTEE	597,55	733,13
447110 – TAXE SUR LES SALAIRES	3 410,00	4 941,00
	46 613,94	44 979,42
Autres dettes		
419800 – USAGERS – AVOIRS A ETABLIR	1 450,00	
	1 450,00	
Produits constatés d'avance		
487000 – PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		41 269,94
		41 269,94
<b>DETTES</b>	<b>68 271,80</b>	<b>106 420,83</b>
ECARTS DE CONVERSION		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>67 658,64</b>	<b>106 420,83</b>

**ANNEXE**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : I-CARE CLUSTER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 67 659 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 613 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/03/2014 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b><i>Immobilisations incorporelles</i></b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 194			3 194
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b><i>Immobilisations corporelles</i></b>	<b>3 194</b>			<b>3 194</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 987			1 987
<b><i>Immobilisations financières</i></b>	<b>1 987</b>			<b>1 987</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>5 181</b>			<b>5 181</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b><i>Immobilisations incorporelles</i></b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	768	639		1 407
- Emballages récupérables et divers				
<b><i>Immobilisations corporelles</i></b>	<b>768</b>	<b>639</b>		<b>1 407</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>768</b>	<b>639</b>		<b>1 407</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 54 777 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 987		1 987
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 640	3 640	
Autres	49 150	49 150	
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>54 777</b>	<b>52 790</b>	<b>1 987</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
DIVERS – PRODUITS A RECEVOIR	350
<b>Total</b>	<b>350</b>

## Dettes

## Notes sur le bilan

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 68 272 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 208	20 208		
Dettes fiscales et sociales	46 614	46 614		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 450	1 450		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>68 272</b>	<b>68 272</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

## Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	9 784
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	6 761
PERSONNEL – AUTRES CHARGES A PAYER	8 072
PERSONNEL – Note de Frais	3 163
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	3 110
CHARGES SOCIALES – CHARGES A PAYER	5 120
USAGERS – AVOIRS A ETABLIR	1 450
<b>Total</b>	<b>37 460</b>



## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées pour le montant attribué par les financeurs. Le solde des subventions attribuées à l'Association au titre de l'année 2013 et non perçu au 31 décembre 2013 est comptabilisé à l'actif en "Subventions à recevoir".

L'Association bénéficie de subventions de fonctionnement pour un montant de 238 034 euros attribuées par les organismes suivants :

REGION	153 K€
ETAT	65 K€
Autres	20 k€

**LIASSE FISCALE**



## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2013	et clos le	31/12/2013	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social si différente du principal établissement:	
ASS I-CARE CLUSTER			
SIRET	5 3 2 9 3 9 5 5 0 0 0 0 1 0		
Adresse du destinataire:		Ancienne adresse en cas de changement:	
321 avenue Jean Jaurès Bâtiment Domilyon 69007 LYON			

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires ( art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

## B ACTIVITE

Activités exercées	Ingénierie, études techniques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-------------------------------	------------------------------------------------

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable à 15 %	0	Déficit	613
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quindecies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>	

## D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--------------------------------------------------	--

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

**Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SAS G.C.R 1 cours Albert Thomas 69003 LYON  Tel : 0478008677	   Tel :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 07/04/2014 Lieu : LYON
	Qualité et nom du signataire: GERANT COMTET GERALD
	Signature :
	Tel :



Désignation de l'entreprise : ASS I-CARE CLUSTER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise : 321 avenue Jean Jaurès 69007 LYON		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 5 3 2 9 3 9 5 5 0 0 0 0 1 0			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 31/12/2013				
		N-1 31/12/2012				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	1 407	1 786	
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV			
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG			
		Autres immobilisations financières* BH	BI	1 986	1 986	
	<b>TOTAL (II) BJ</b>		5 180	1 407	3 773	4 412
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	3 640	3 640	4 466
		Autres créances (3) BZ	CA	49 150	49 150	85 818
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD	CE			
Disponibilités CF		CG	11 094	11 094	11 723	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI				
	<b>TOTAL (III) CJ</b>	63 885	63 885	102 008		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO</b>	69 065	1A 1 407	67 658	106 420	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Désignation de l'entreprise		ASS I-CARE CLUSTER		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....			DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )			DC			
	Réserve légale (3)			DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )			DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )			DG			
	Report à nouveau			DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	( 613)		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	( 613)		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
<b>TOTAL (II)</b>			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )			DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	20 207		20 171
	Dettes fiscales et sociales			DY	46 613		44 979
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Compte régul.	Autres dettes			EA	1 450		
	Produits constatés d'avance (4)			EB			41 269
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	68 271		106 420	
Ecart de conversion passif* <b>(V)</b>			ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	67 658		106 420	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB			
	(2) Dont	{ Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		IC			
				ID			
				IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	68 271		106 420	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASS I-CARE CLUSTER

Néant  \*

		Exercice N				Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	20 550	FH		FI	20 550	5 725	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	20 550	FK		FL	20 550	5 725	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	238 044	246 419	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		2 348	
	Autres produits (1) (11)					FQ	23 045	16 985	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	281 640	271 479
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	117 736	100 144
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	8 491	6 758
	Salaires et traitements*						FY	106 646	112 017
	Charges sociales (10)						FZ	48 702	52 362
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	638	638
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	282 215	271 923	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	( 574)	( 443)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	63	528
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	63	528	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	101	84
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	101	84	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	( 38)	443	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	( 613)		

Désignation de l'entreprise <b>ASS I-CARE CLUSTER</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N - 1</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	281 703 272 007
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	282 316 272 007
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	( 613)
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de location immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	2 217 2 217
		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 348
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>ASS I-CARE CLUSTER</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport*			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	3 194	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
Avances et acomptes				LK		LL		LM				
<b>TOTAL III</b>				LN	3 194	LO		LP				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 986	1U		1V			
	<b>TOTAL IV</b>				LQ	1 986	LR		LS			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	5 180	ØH		ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT	3 194	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
<b>TOTAL III</b>				IY		NG		NH	3 194	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				1Ø		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	1 986	2G	
	<b>TOTAL IV</b>				13		NJ		NK	1 986	2H	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				14		ØK		ØL	5 180	ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Exercice N clos le : 31/12/2013

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASS I-CARE CLUSTER

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise ASS I-CARE CLUSTERNéant  \*

## CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	768	QM	638	QN		QO	1 407
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	<b>TOTAL III</b>	QU	768	QV	638	QW		QX	1 407
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	768	ØP	638	ØQ		ØR	1 407

## CADRE B

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
<b>TOTAL III</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL						NM						NO	
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW				<b>Total général non ventilé (NS+NT+NU)</b>		NY		<b>Total général non ventilé (NW-NY)</b>			NZ		

## CADRE C

## MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES\*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Désignation de l'entreprise ASS I-CARE CLUSTERNéant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise : ASS I-CARE CLUSTER

Néant  \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	1 986	UV		UW	1 986			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	3 640		3 640					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0 )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéficiaires		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	6 980		6 980				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	41 820		41 820				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	350		350					
	Charges constatées d'avance		VS								
	<b>TOTAUX</b>			VT	54 776	VU	52 790	VV	1 986		
RENVOIS	(1)	Montant des	VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF								
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)										
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	20 207		20 207						
Personnel et comptes rattachés		8C	17 995		17 995						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	24 610		24 610						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéficiaires		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	597		597					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 410		3 410					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 450		1 450						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	68 271	VZ	68 271					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : <b>ASS I-CARE CLUSTER</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2013			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		WY		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW		
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		XY		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								I7		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				WN		
						- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
						<b>TOTAL I</b>		WR			
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS 613					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
			- imposées au taux de 0 %						WH		
			- imposées au taux de 19%						WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		)		XA			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY		
	Majoration d'amortissement*								XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (44 sexties)		L2		L5	
		Pôle de compétitivité (44 undecies)		L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 209C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	
Zone franche urbaine (44 octies, octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)			
								Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		ØT		Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI		XG	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI		XH 613	
						déficit (II moins I)				XJ 613	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XO 613	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN			

Désignation de l'entreprise <b>ASS I-CARE CLUSTER</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		<b>K4</b>	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4-K5)		<b>K6</b>	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		<b>YJ</b>	613
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		<b>YK</b>	613
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		<b>ZT</b>	9 871
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *		<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *		<b>8X</b>	<b>8Y</b>
		<b>8Z</b>	<b>9A</b>
		<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *		<b>9D</b>	<b>9E</b>
		<b>9F</b>	<b>9G</b>
		<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer		<b>9K</b>	<b>9L</b>
		<b>9M</b>	<b>9N</b>
		<b>9P</b>	<b>9R</b>
		<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		<b>YN</b>	<b>YO</b>
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

**CRÉDITS D'IMPÔTS**

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	<b>JQ</b>	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	<b>JR</b>	Crédit d'impôt famille	<b>JS</b>
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	<b>JT</b>	Crédit d'impôt investissement en Corse	<b>JU</b>	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	<b>JV</b>
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	<b>JW</b>	Autres imputations	<b>JX</b>	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	<b>O1</b>

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du code des Transports) (case à cocher)**XU 

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <b>ASS I-CARE CLUSTER</b>											Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie					0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie					0D			- Autres réserves		ZD					
	Prélèvements sur les réserves					0E			Dividendes		ZE					
									Autres répartitions		ZF					
	<b>TOTAL I</b>					<b>0F</b>			Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG					
<b>TOTAL II</b>											ZH					
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)</b>																
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice											XV					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>																
											Exercice N :		Exercice N - 1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail					J7	7 436	) YQ	1 663		3 880					
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT	27 240		3 408					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois					J8	9 594	) XQ	18 125		15 856					
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	33 819		36 569					
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					ES		) ST	38 550		44 309					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	117 736		100 144					
								YW	539		494					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							9Z	7 952		6 264					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers					ZS		) YX	8 491		6 758					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YY	8 919		4 451					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YZ	17 761		16 314					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							0B	104 225							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *							0S								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							YP	2		2					
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis :                      handicapés) :							RL								
	- Effectif affecté à l'activité artisanale							ZK								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								%		%					
- Numéro du centre de gestion agréé *					XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.					JA			Plus-values à 15%		JK		Plus-values à 0%		JL	
									Plus-values à 19%		JM		Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.					JD			Plus-values à 15%		JN		Plus-values à 0%		JO	
									Plus-values à 19%		JP		Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale					JH		N° SIRET de la société mère du groupe				JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



Désignation de l'entreprise : ASS I-CARE CLUSTER

Néant \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES****Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
	⑦	⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : ASS I-CARE CLUSTERNéant  \*Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % **1** ou 16 % **2**.**1** Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés**2** Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) **1** \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) **1** \*.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine <b>1</b>	Moins-values à 16 % <b>2</b>	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % <b>3</b>	Solde des moins-values à 16 % <b>4</b>
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine <b>1</b>	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice <b>6</b>	Solde des moins-values à reporter col <b>7</b> = <b>2</b> + <b>3</b> + <b>4</b> - <b>5</b> - <b>6</b> <b>7</b>
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % <b>2</b>	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) <b>3</b>	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) <b>4</b>	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> <b>5</b>		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : ASS I-CARE CLUSTER

Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS\* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASS I-CARE CLUSTERNéant \*Exercice ouvert le : 01/01/2013 et clos le : 31/12/2013 Durée en nombre de mois 12

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

<b>I Production de l'entreprise</b>		
Ventes de marchandises		OA
Production vendue – Biens		OB
Production vendue – Services		OC
Production stockée		OD
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial		OF
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT
	TOTAL 1	OM
<b>II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)</b>		
Achats de marchandises (droits de douane compris)		ON
Variation de stocks (marchandises)		OO
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		OP
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		OQ
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW
Abandons de créances à caractère commercial		OX
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OY
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		OZ
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9
	TOTAL 2	OJ
<b>III Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		117
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



**ASSOCIATION I CARE CLUSTER**  
**321, Avenue Jean Jaurès**  
**69007 LYON**  
**EXERCICE SOCIAL**  
**du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 au 31 Décembre 2013**

**PKF**

Accountants &  
business advisers

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes  
[www.cogeparc.com](http://www.cogeparc.com)

Inscrite à l'ordre National des Experts-comptables et à la compagnie Régionale de Lyon  
Le Thelemos 12, quai du commerce - C.P. 202 - 69336 Lyon Cedex 09 - Tél. 04 72 53 25 50 - Fax 04 72 53 25 51 - e-mail : [cabinet@cogeparc.com](mailto:cabinet@cogeparc.com)  
SA AU CAPITAL DE 205 500 EUROS - RC LYON B 964 501 308 00057 - APE 6920 Z

**SOMMAIRE**

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels	1
- Etats financiers au 31 Décembre 2013	3
- Rapport Spécial sur les conventions réglementées	13

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2013, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Association I CARE CLUSTER, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi ;

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



## **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**


En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à LYON, le 3 Juin 2014  
Le Commissaire aux Comptes  
COGEPARC,  
  
Stéphane MICHOU, Associé

**Bilan**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
<b>ACTIF</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	3 194	1 407	1 787	2 426
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	1 987		1 987	1 987
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>5 181</b>	<b>1 407</b>	<b>3 774</b>	<b>4 412</b>
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	3 640		3 640	4 466
Autres créances	49 150		49 150	85 819
Divers				
Disponibilités	11 095		11 095	11 723
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>63 885</b>		<b>63 885</b>	<b>102 008</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>69 066</b>	<b>1 407</b>	<b>67 659</b>	<b>106 421</b>

## Bilan

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
<b>PASSIF</b>		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-613	
FONDS PROPRES	-613	
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 208	20 171
Dettes fiscales et sociales	46 614	44 979
Autres dettes	1 450	
Produits constatés d'avance		41 270
<b>DETTES</b>	<b>68 272</b>	<b>106 421</b>
ECARTS DE CONVERSION		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>67 659</b>	<b>106 421</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Production vendue	20 550	7,30	5 725	2,13	14 825	258,93
Subventions d'exploitation	238 044	84,52	246 419	91,56	-8 375	-3,40
Reprises et Transferts de charge			2 349	0,87	-2 349	-100,00
Cotisations	23 035	8,18	16 984	6,31	6 051	35,62
Autres produits	10		1		9	695,42
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>281 640</b>	<b>100,00</b>	<b>271 479</b>	<b>100,87</b>	<b>10 161</b>	<b>3,74</b>
Autres achats non stockés et charges externes	117 736	41,81	100 144	37,21	17 592	17,57
Impôts et taxes	8 491	3,02	6 759	2,51	1 733	25,63
Salaires et Traitements	106 646	37,87	112 018	41,62	-5 371	-4,79
Charges sociales	48 703	17,29	52 363	19,46	-3 660	-6,99
Amortissements et provisions	639	0,23	639	0,24		
Autres charges			1		-1	-98,33
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>282 215</b>	<b>100,21</b>	<b>271 923</b>	<b>101,04</b>	<b>10 292</b>	<b>3,78</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-575</b>	<b>-0,20</b>	<b>-444</b>	<b>-0,16</b>	<b>-131</b>	<b>29,50</b>
Produits financiers	63	0,02	528	0,20	-465	-88,04
Charges financières	101	0,04	84	0,03	17	20,47
<b>Résultat financier</b>	<b>-38</b>	<b>-0,01</b>	<b>444</b>	<b>0,16</b>	<b>-482</b>	<b>-108,60</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-613</b>	<b>-0,22</b>			<b>-613</b>	
<i>Résultat exceptionnel</i>						
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-613</b>	<b>-0,22</b>			<b>-613</b>	

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : I-CARE CLUSTER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 67 659 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 613 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/03/2014 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 194			3 194
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 194</b>			<b>3 194</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 987			1 987
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 987</b>			<b>1 987</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>5 181</b>			<b>5 181</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b><i>Immobilisations incorporelles</i></b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	768	639		1 407
- Emballages récupérables et divers				
<b><i>Immobilisations corporelles</i></b>	<b>768</b>	<b>639</b>		<b>1 407</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>768</b>	<b>639</b>		<b>1 407</b>



## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 54 777 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 987		1 987
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 640	3 640	
Autres	49 150	49 150	
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>54 777</b>	<b>52 790</b>	<b>1 987</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
DIVERS – PRODUITS A RECEVOIR	350
<b>Total</b>	<b>350</b>

## Dettes

## Notes sur le bilan

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 68 272 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 208	20 208		
Dettes fiscales et sociales	46 614	46 614		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 450	1 450		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>68 272</b>	<b>68 272</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

## Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	9 784
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	6 761
PERSONNEL – AUTRES CHARGES A PAYER	8 072
PERSONNEL – Note de Frais	3 163
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	3 110
CHARGES SOCIALES – CHARGES A PAYER	5 120
USAGERS – AVOIRS A ETABLIR	1 450
<b>Total</b>	<b>37 460</b>

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées pour le montant attribué par les financeurs. Le solde des subventions attribuées à l'Association au titre de l'année 2013 et non perçu au 31 décembre 2013 est comptabilisé à l'actif en "Subventions à recevoir".

L'Association bénéficie de subventions de fonctionnement pour un montant de 238 034 euros attribuées par les organismes suivants :

REGION	153 K€
ETAT	65 K€
Autres	20 k€

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

*Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'approbation des comptes de l'exercice*  
*clos le 31 Décembre 2013*

Aux Adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à LYON, le 3 Juin 2014

Le Commissaire aux Comptes

COGEPARC

  
Stéphane MICHOU, Associé